

Compte-rendu de réunion du conseil municipal

Séance du 21 novembre 2014 – 9 h 00

Sous réserve de son approbation

L'an deux mille quatorze, le vingt et un novembre, à neuf heures, le conseil municipal de Rosans s'est réuni, après convocation légale, dans la salle de réunion au deuxième étage de la mairie, sous la présidence de Madame Josy OLIVIER, maire.

Date de la convocation : 13-11-2014

Présents : M. BESSIERE Jean-Claude. Mme BOGET Chantal. Mme CETTOUR Nadège. M. FERRERO Jean-Jacques. M. GUEYTTE Dominique. Mme HUGUES Annie. M. MICHEL Pierre (seulement au point 8). M. PACAUD Didier. Mme PONSON Annie. M. TARDY Lionel.

Absente excusée : Mme GENEIX Jeannine (procuration à M. MICHEL Pierre).

1. Nomination d'un secrétaire de séance, approbation du compte rendu du 16 octobre 2014

Jean-Claude Bessière est secrétaire de séance.

Madame la Maire demande une minute de silence à la mémoire de Robert Reynaud.

En raison de la réunion de chantier de la station d'épuration de Baudon prévue à 9 h 30, Pierre Michel présente le point 8 (les travaux) avant les autres points

2. Décès de Robert Reynaud

Délibération n° 1

Remplacement de Robert Reynaud, conseiller municipal décédé.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

VOTE : -Pour : 10 - Contre : 0 - Abstention(s) : 0

Syndicat mixte de l'électricité des Hautes-AlpesSyME05

Annie Ponson, déléguée titulaire

Annie Hugues, déléguée suppléante

Centre communal d'action sociale CCAS

Nadège Cettour

3. Finances

Délibération n° 2

Madame la Maire rappelle que toutes les notifications des dotations et participations n'étaient pas disponibles au moment du vote du budget primitif, il convient donc d'intégrer ces recettes complémentaires au budget et augmenter ainsi certaines opérations d'investissement (frais d'étude pour la maison des énergies, station d'épuration, aide aux façades et travaux du plan d'eau).

Crédits à ouvrir en recettes de fonctionnement

Chapitre 74

- article 74127 – Dotation nationale de péréquation 10 800,00 €

- article 74121 – Dotation de solidarité rurale 47 500,00 €

- article 7478 – Participation d'autres organismes 3 500,00 €

Chapitre 73

- article 7325 – Fonds de péréquation des ressources intercommunales 4 600,00 €

Total recettes 66 400,00 €

Crédits à ouvrir en dépenses de fonctionnement

Chapitre 023 – article 023 Virement à la section d'investissement 66 400,00 €

Crédits à ouvrir en recettes d'investissement

Chapitre 021 – article 021 Virement de la section d'investissement 66 400,00 €

Crédits à ouvrir en dépenses d'investissement

Chapitre 204 – Subventions d'équipement versées

Article 2041642 Établissements à caractère industriel et commercial installations 28 400,00 €

Article 20422 Aux personnes de droit privé 20422 - Bâtiments et installations 1 500,00 €

<u>Opération 10013</u> Maison des énergies – chapitre 20 – article 2031 frais d'études	6 500,00 €
<u>Opération 10001</u> Plan d'eau – chapitre 23 – article 2315 installations	30 000,00 €
Total dépenses	66 400,00 €
Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve les crédits supplémentaires proposés	
VOTE : -Pour : 10	- Contre : 0 - Abstention(s) : 0

Délibération n° 3			
Le comptable public expose qu'il n'a pu procéder au recouvrement des pièces portées sur des états joints à sa demande, en raison des motifs énoncés. Il demande, en conséquence, l'admission en non-valeurs de ces pièces pour des montants totaux de 2 552,96 € sur le budget principal et 252,38 € sur le budget de l'eau.			
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ LE CONSEIL MUNICIPAL			
VOTE : Pour : 10 - Contre : 0 - Abstention(s) : 0			
AUTORISER le maire à mandater			
les sommes correspondantes aux admissions en non-valeur énoncées dans les listes suivantes :			
Budget principal 280	– Liste 1481650511-56	pour	2 552,96 €
Budget eau & assainissement 292	– Liste 1482850211-10	pour	252.38 €

4. Administration générale

Délibération n° 4			
Pour compléter la délibération du 6 mai 2014, en application de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales, afin de faciliter la gestion communale, il est proposé que le maire puisse par délégation du conseil municipal signer les accords-cadres, les conventions, les devis ou les marchés qui ont un montant inférieur à 20 000 € HT			
Après en avoir délibéré, le conseil municipal			
Accepte cette nouvelle délégation			
VOTE : -Pour : 10 - Contre : 0 - Abstention(s) : 0			

5. Grand pré

Rapporteur : Josy Olivier

Dans un premier temps, quatre logements seraient à rénover. Deux bureaux d'études proposent des devis de 2 340 € et 2 040 € HT pour la faisabilité technique. Lors de leur visite, il a été constaté qu'une terrasse, des escaliers une barrière avaient été installés (par les propriétaires) sans autorisation de la mairie. Les canalisations passent au ras des bâtiments, il ne sera pas possible de céder l'emplacement de la terrasse mais il faudra voir pour une jouissance en mentionnant que la mairie puisse intervenir sur les réseaux. Commission logement grand pré créée : Didier Pacaud, Chantal Boget, Nadège Cettour. Concernant les dégâts chez Madame Gras, la commune doit payer la franchise de l'assurance, soit 440 €.

6. Le point sur les commissions

Il est créé une commission attribution des logements : Annie Hugues, Annie Ponson, Chantal Boget, Nadège Cettour et Madame la Maire.

7. Maison des énergies, proposition de l'agence d'architecture écologique Arch'éco (réunion du 24 octobre 2014)

Rapporteur : Josy Olivier.

Lecture de la proposition d'honoraires de l'architecte, Madame Dominique Fahri, d'un montant de 6 888 €. Ce projet, en corrélation avec le réseau de chaleur, comprend la rénovation de l'office de tourisme, le déplacement de la bibliothèque et la création d'une salle d'exposition pour une enveloppe de travaux de 220 000 € environ. La DRAC, Direction régionale des affaires culturelles, viendra le mardi 23 décembre à 11 h pour travailler sur le projet de bibliothèque. L'accès handicapé (ascenseur) est cher mais était prévu dans le

coût global. L'accessibilité de la poste (monte charges pour les PMR personnes à mobilité réduite) pourrait être financée par la dotation d'équipements des territoires ruraux, DETR.

8. Travaux

- Terrasse des pompiers (aménagement prévu). Un devis avait été demandé. Patrice Cornillac, auto entrepreneur, a proposé un devis de 3 012 € HT. Un enrochement sera nécessaire. Le coût des travaux sera payé de moitié par la mairie et par l'amicale des pompiers.
- Route du lastic. Dès lundi, la routière du midi fera l'enrobé pour un peu plus de 12 500 € HT
- Eclairage public. La région a financé (Fonds de solidarité rurale, FSL) les travaux prévus au Suquet, au grand pré et l'extension au stade de foot. Au Suquet, devis d'Avenir Radio pour changer les luminaires très abîmés. Proposition d'un essai solaire sur un luminaire au grand pré, si concluant, six prévus. Lionel Tardy parle du territoire à énergie positive, Rosans s'intéresse à la question.
- Schéma directeur de l'eau. Le repérage des bouches à clefs est en cours, pour les trianguler et les positionner sur un plan.
- Station de Baudon. Beaucoup de problèmes pour l'organisation des travaux à cause de la pluie notamment l'évacuation de la terre.

9. Aide aux façades

La communauté de communes (CCIB), propose avec l'OPAH (opération programmée d'amélioration de l'habitat), une opération façades-toitures. Sur l'opération communale, il reste environ 15 000 € à finir avant que la CCIB ne reprenne ce dossier.

Nouvelle commission façades : Didier Pacaud, Jean-Claude Bessière, Pierre Michel et Madame la Maire. Une réunion est prévue pour mettre à jour le règlement.

10. Jeunesse

Rapporteur : Nadège Cettour

- Financement des rythmes scolaires. Les documents pour recevoir le fonds d'amorçage (aide de l'état par enfant et par an) ont été reçus la veille
- Cours de judo. Convention avec la MJC de Laragne pour 5 400 €
- Assistante maternelle à l'école. Pôle emploi a donné son accord pour un emploi aidé avec Isabelle Robert, contrat avec temps de travail annualisé pour le remplacement de Josette Chaffois.
- Rythmes scolaires. La deuxième période devait commencer le 12 décembre mais la première finira le vendredi 19 décembre avec la dernière journée d'école, goûter de Noël offert par la mairie, animations (démonstration de zumba, etc.) les deux maîtresses seront invitées. La prochaine période démarrera à la rentrée de janvier 2015, les activités sont en cours de programmation.

11. Bilan touristique

Rapporteur : Jean-Jacques Ferrero

Treize personnes étaient présentes à la réunion du 18 novembre 2014 pour faire le bilan touristique (hébergeurs, commerçants, élus, office de tourisme, artisan). Le bilan de Rosans est globalement positif. A l'office de tourisme, il a été noté en novembre entre 15 et 30 visites par jour (ce qui est beaucoup). Points

positifs notés par les touristes : plan d'eau, accueil de la population, animations par les associations, efforts de la commune pour embellir le village. Le fléchage pour le tour du village est à prévoir. Priorités retenues :

- Office de tourisme à ouvrir le dimanche matin par un professionnel du tourisme
- Amélioration du site Internet
- Amélioration de la signalisation dans le village
- Planifier les animations (même simples) et en prévoir régulièrement
- Se tourner vers Rémuzat

Pour les panneaux publicitaires, en fonction de la nouvelle réglementation, voir avec le syndicat mixte Baronnies Provençales pour élaborer un règlement local de publicité (RLP), des aides sont possibles en cas d'exemplarité.

Jeannine Geneix propose que des roses soient apposées sur ce qui est particulier et intéressant à voir.

Concernant la signalisation, doit-on dire col de Pommerol ou col de la fromagère ?

12. Festivités

Une réunion publique sera proposée le 4 décembre à 18 h à la salle polyvalente. S'il n'y a pas de candidat, il n'y aura pas de fête. Le loto de l'école le 24 janvier se fera exceptionnellement dans la salle du grand pré fermée pour l'hiver car le gymnase de l'ADSEA aux Buissons n'est pas disponible.

13. Personnel

Délibération n° 5

Ce point a déjà été abordé au conseil municipal du 4 septembre. Il concerne l'augmentation du temps de travail du poste d'adjoint d'animation 2^{ème} classe qui passerait de 20 h à 25 h (notamment en raison de l'organisation des nouveaux rythmes scolaires à l'école) et l'augmentation du temps de travail du poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe en corrélation avec la suppression du poste d'adjoint du patrimoine 1^{ère} classe.

Les deux augmentations du temps de travail de plus de 10 % ont été envoyées pour avis au comité technique paritaire et le président de cette instance a signé en date du 29 septembre 2014 un avis favorable.

Suite à la réception de cet avis en date du 21 octobre, il est proposé de procéder à l'augmentation des temps de travail et la suppression de poste prévues.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

Approuve l'augmentation du poste d'adjoint d'animation 2^{ème} classe de 20 h 00 à 25 h.

Approuve la suppression du poste d'adjoint du patrimoine 1^{ère} classe de 17 h 30

Approuve l'augmentation du poste d'adjoint administratif territorial principal 2^{ème} classe de 17 h 30 à 35 h.

VOTE : -Pour : 10

- Contre : 0

- Abstention(s) : 0

14. Urbanisme

Rapporteurs : Josy Olivier et Dominique Gueytte

Risques. La zone sous le cimetière avait été classée en risques avérés puis avait été corrigée : c'était une erreur. Dominique Gueytte souligne que cette cacophonie du service RTM (restauration des terrains de montagne) illustre bien les incertitudes et les aléas liés à ces différents zonages des risques.

Zone nIA (zone naturelle de loisirs agricoles). Le fonds de commerce situé dans cette zone doit être vendu. L'acquéreur potentiel a présenté son projet de reprise lors de la réunion publique. Il est donc proposé de déplacer la zone nIA et de changer la zone actuelle en Ac (agricole constructible) puisqu'il pourrait y avoir du maraîchage par exemple sur ces terrains (eau).

Zone d'activité. La commission ne sait pas trop où la positionner. Il faut que les camions puissent y accéder facilement. Il est rappelé qu'à la distillerie, ce n'était pas possible à cause du paysage. Sous les Buissons, l'accessibilité est difficile. Pour l'instant pas de projet déclaré, c'est une réserve foncière qui pourrait se positionner vers la maison technique à Saint-Etienne ou bien sous la route en face. Si la zone est déjà urbaine

(Ub), on n'aurait pas de difficulté à la changer et passer en zone d'activité. Avis des domaines à demander pour les deux terrains au-dessus de la maison technique. Annie Ponson souligne l'importance de l'esthétique notamment à l'entrée du village pour l'image de la commune (prévoir peut-être un cahier des charges pour limiter la hauteur des bâtiments de la zone d'activités). Didier Pacaud note que l'artisanat ce n'est pas de l'industriel (les ateliers ne sont pas des hangars).

Zone AUBA ? Cela nécessite que les propriétaires fassent un projet d'ensemble, pour créer voirie, réseaux...

Suite prévue. Le projet doit être arrêté en décembre puis il sera envoyé aux personnes publiques associées. L'enquête publique aura lieu en mai juin 2015.

15. Questions diverses

- Visite du secrétaire général de la préfecture le 28 novembre avec la CCIB
- Les gendarmes viennent présenter la participation citoyenne le 25 novembre
- Ce 21 novembre, réunion sur le tourisme départemental présenté à Serres
- Les 6 et 7 décembre, animations par les associations TEPLÉ et re-co-naissance pour les enfants
- Réunion des cinq intercommunalités : Aspres, Veynes, l'Oule, le Serrois, les Baronnie.
- Devenir de la ruralité ? Jean-Jacques Ferrero a assisté à la réunion des maires ruraux avec la députée et le sénateur : on éloigne le citoyen des décisions car l'étendue des territoires est « démentielle », les élus des « professionnels ».
- A partir du mois de mars, Rosans ne sera plus chef-lieu de canton. Est-ce que la centralité de Rosans restera aidée ?
- Salon de l'agriculture. Déplacement prévu sur un week-end avec Mathilde de l'office de tourisme
- Plusieurs réunions de commissions sont fixées : le 24, commission d'attribution des logements, le 25, commission des travaux, le 27, commission agriculture
- ASA de l'Estang. Des problèmes d'écoulement des eaux dans une maison passage du tilleul sont signalés
- Le 18 décembre, un conseil cantonal est prévu à l'ADSEA

Séance publique levée à 11 h 00.

	Présent	Signature		Présent	Signature
OLIVIER Josy, Maire	X		GENEIX Jeannine	Absente excusée, procuration à Pierre MICHEL	
MICHEL Pierre 1 ^{ère} adjoint	X		HUGUES Annie	X	
FERRERO Jean-Jacques, 2 ^{ème} adjoint	X		PACAUD Didier	X	
GUEYTTE Dominique, 3 ^{ème} adjoint	X		PONSON Annie	X	
CETTOUR Nadège, 4 ^{ème} adjointe	X		TARDY Lionel	X	
BESSIERE Jean-Claude	Secrétaire de séance				
BOGET Chantal	X				